

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-07

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - (C.D.E.F)

Après avis favorable de la Commission de Surveillance (séance du 17 mai 2006), une délibération de l'Assemblée (séance du 29 juin 2006) a approuvé certaines évolutions du Projet d'Etablissement du C. D. E. F, dont la proposition de trois locations nouvelles (logements type T 3) pour maintenir les capacités d'hébergement de l'établissement (femmes enceintes et/ou avec enfants).

Dans un premier temps, Tarn-et-Garonne Habitat propose deux logements adaptés aux besoins conformément aux contrats de location ci-joints, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- T3 : Cité Beusoleil Bas

Logement n° 16 – Bt G – 1^{er} étage
7 rue Georges Pelletier
82000 MONTAUBAN

Coût du loyer et des charges mensuels : 444,14 €

Date d'effet de la location : 1^{er} janvier 2007

- T3 : Cité Les Chaumes

Logement n° 21 – Bt G – 1^{er} étage
43 rue Jean-Baptiste Marchand
82000 MONTAUBAN

Coût du loyer et des charges mensuels : 376,53 €

Date d'effet de la location : 1^{er} janvier 2007

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- approuver les contrats de location des 2 appartements loués auprès de Tarn-et-Garonne Habitat au profit du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille à compter du 1er janvier 2007,
- m'autoriser à signer les 2 contrats de location correspondants.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-07

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - (C.D.E.F)

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de l'Assemblée départementale du 29 juin 2006 approuvant certaines évolutions du Projet d'Etablissement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont la proposition de trois locations nouvelles (logements type T 3) pour maintenir les capacités d'hébergement de l'établissement (femmes enceintes et/ou avec enfants),

Vu l'avis de la Commission de surveillance du 17 mai 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les contrats de location de 2 appartements loués auprès de Tarn-e-Garonne Habitat au profit du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille dont les caractéristiques sont les suivantes :

T3 : Cité Beausoleil Bas

- Logement n° 16 – Bt G – 1^{er} étage - 7 rue Georges Pelletier
82000 MONTAUBAN
- Coût du loyer et des charges mensuels : 444,14 €
- Date d'effet de la location : 1^{er} janvier 2007

T3 : Cité Les Chaumes

- Logement n° 21 – Bt G – 1^{er} étage - 43 rue Jean-Baptiste Marchand
82000 MONTAUBAN
- Coût du loyer et des charges mensuels : 376,53 €
- Date d'effet de la location : 1^{er} janvier 2007

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les deux contrats de location correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,